



e-care

expertise comptable & innovation

Cotisations sociales - RGDU

C'est quoi la RGDU ?

À partir de **2026**, les allègements actuels (réduction générale dite "Fillon" + certains taux réduits) sont **fusionnés en une seule réduction générale dégressive unique (RGDU)**.

Principe simple : **un allègement unique qui diminue quand le salaire augmente**, jusqu'à un **seuil autour de 3 SMIC** contre **1.6 SMIC auparavant** (au-delà : plus d'allègement).

Pourquoi cette réforme ?

- Mettre fin à la **multiplicité des formules**, aux **effets de seuil** et à une **gestion complexe** pour les entreprises ;
- Donner une règle **plus lisible et prévisible** (une seule formule dégressive).
- Inciter les employeurs à augmenter les salaires en intégrant une formule avec un seuil de rémunération plus élevé

Quel impact sur vos cotisations ?

Pensez par tranches de rémunération :

- **Autour du SMIC** : allègement **élevé maintenu** via la RGDU ;
- **Entre 1 et 3 SMIC** : allègement **dégressif**, plus le salaire monte, plus la réduction baisse ;
- **Au-delà de 3 SMIC** : **absence d'allègement** ; si vous profitiez jusqu'ici de taux réduits sur ces niveaux, **les charges peuvent augmenter**.

Qui est concernés ?

Tous les salariés d'entreprises du secteur privé dont la rémunération est **inférieure** à 3 SMIC. Vous trouverez un tableau schématisant les salaires concernés par la RGDU ci-dessous.





e-care

expertise comptable & innovation

Cotisations sociales - RGDU

Au final, plus ou moins de cotisations?

Le nouveau dispositif RGDU est applicable sur **tout les salaires inférieurs à 3 SMIC** (5405,52€ avec le SMIC actuel) alors que le dispositif avant 2026 était applicable sur tout les salaires inférieur à 1,6 SMIC (2882,94€). A première vue, on constate que plus de salariés seront éligibles à la RGDU engendrant donc une **réductions des cotisations sociales?**

Pourcentage de réduction sur les cotisations comprises dans le champ d'application de la RGDU		
	2025	2026
Rémunération 1 SMIC	100,00 %	100,00 %
Rémunération 1,1 SMIC	75,76 %	78,51 %
Rémunération 1,2 SMIC	55,56 %	62,44 %
Rémunération 1,3 SMIC	38,46 %	50,18 %
Rémunération 1,4 SMIC	23,81 %	40,70 %
Rémunération 1,5 SMIC	11,11 %	33,27 %
Rémunération 1,6 SMIC	0,00 %	27,38 %
Rémunération 2 SMIC	0,00 %	13,43 %
Rémunération 2,5 SMIC	0,00 %	6,72 %
Rémunération 3 SMIC	0,00 %	5,04 %

Pas vraiment, **certains taux de cotisations** actuels pour ces mêmes salariés **augmentent** :

- **Assurance maladie** : 7% en 2025 → 13% en 2026 ;
- **Allocations familiales** : 3.45% en 2025 → 5.25% en 2026.

L'augmentation de ces taux couplées à la RGDU permet une **diminution** des cotisations sociales pour certaines rémunérations et une **augmentation** des cotisations sociales pour d'autres.

Pour toute information complémentaire, contactez nous



Mail: social@e-care.fr



Téléphone: 02.99.64.23.97

